



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2025-06-01-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2025

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 4 juin 2025

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 4 juin 2025 à 16H30 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA04062025-1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE MOUSSE À AIR COMPRIMÉ (CAFS) POUR VÉHICULES DE SECOURS, N°25/10A

N° BCA04062025-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS 73 À ST ALBAN LEYSSE, N°24/15M1, 24/15M4 ET 24/15M15

N° BCA04062025-3 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX-LES-BAINS À GRESY-SUR-AIX, N°23/27A4, 24/05M6-7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19, 23/27A20 ET 23/27A21

N° BCA04062025-4 – CHOIX DES TROIS EQUIPES DE MAITRISE D'ŒUVRE ADMISES À CONCOURIR POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2025

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 4 juin 2025



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 juin 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

DELIBERATION N° BCA04062025-1

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE MOUSSE À AIR COMPRIMÉ (CAFS) POUR VÉHICULES DE SECOURS, N°25/10A

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 4 juin à 16H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 mai deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice : 5	Pour :	5
Nombre de membres présents : 5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention :	0

N° BCA04062025-1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE MOUSSE À AIR COMPRIMÉ (CAFS) POUR VÉHICULES DE SECOURS, N°25/10A

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA12022025-3 du bureau du conseil d'administration en date du 12 février 2025 relative aux procédures internes d'achat ;

Vu l'article R.2124-2 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles R.2162-2, R.2162-4 2° et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services du 30 mars 2021 ;

Vu la consultation lancée le 15 avril 2025 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 4 juin 2025 ;

Le SDIS a lancé une procédure d'appel d'offres pour la fourniture d'un système de mousse à air comprimé (CAFS) pour véhicules de secours.

Le SDIS de la Savoie est particulièrement attaché à la solution que représente le système CAFS (Compressed Air Foam System). En effet, en plus de l'innovation technologique intéressante qu'il représente pour les interventions, celui-ci permet aussi d'optimiser la consommation d'eau, d'additif et de carburant. Il présente également l'avantage de ne pas modifier les matériels armant les engins d'incendie.

En séance du 4 juin 2025, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société One Seven Premium CAFS GmbH (Luckenwalde – Allemagne).

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum, fixé en quantité comme suit :

- Sans minimum
- Maximum : 4 systèmes CAFS/an

La durée du marché sera d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois de manière tacite pour les mêmes quantités, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à signer les pièces du marché n°25/10A relatif à la fourniture d'un système de mousse à air comprimé (CAFS) pour véhicules de secours, attribué à la société One Seven Premium CAFS GMBh (Luckenwalde – Allemagne), ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

**

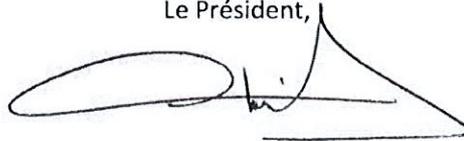
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les pièces du marché n°25/10A relatif à la fourniture d'un système de mousse à air comprimé (CAFS) pour véhicules de secours, attribué à la société One Seven Premium CAFS GMBh (Luckenwalde – Allemagne), ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 juin 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

DELIBERATION N° BCA04062025-2

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS 73 À ST ALBAN LEYSSE, N°24/15M1, 24/15M4 ET 24/15M15

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 4 juin à 16H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 mai deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA04062025-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS 73 À ST ALBAN LEYSSE, N°24/15M1, 24/15M4 ET 24/15M15

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA18092024-5 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;

Vu la délibération n°BCA11122024-4 en date du 11 décembre 2024 autorisant la signature du lot n°14 du marché de travaux relatif à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L.2194-1, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;

Vu les marchés de travaux n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15 ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire.

La présentation détaillée des avenants est la suivante.

Marché n°24/15M1 lot n°1 « Terrassement – VRD »

Titulaire : **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – ETS SAVOIE LEMAN**

Montant du marché initial : **447 634,56 € HT soit 537 161,47 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté (moins-value) : **-7 249,36 € HT soit -8 699,23 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **-1,62%**

Nouveau montant du marché : **440 385,20 € HT soit 528 462,24 € TTC**

Modifications :

- La réalisation de revêtements de surface complémentaires sur des zones d'enrobé détérioré devant le bâtiment F incluant la découpe des enrobés existants, la démolition d'enrobés, la mise en œuvre d'une couche de fondation 0/80 sous voirie, le reprofilage en matériaux 0/31.5 et la mise en œuvre d'enrobé 170kg/m² (demande faite par la maîtrise d'œuvre suite au relevé précis du géomètre).

Plus-value de 9 778,00 € HT soit 11 733,60 € TTC.

- La fourniture et pose d'une pré-murette d'une longueur de 1,25 mètre sur 50 cm de hauteur (demande faite par la maîtrise d'ouvrage).
Plus-value de 8 680,00 € HT soit 10 416,00 € TTC.
- La suppression de grave bitume, cette prestation n'étant finalement pas utile au regard du trafic généré sur la chaussée du parking (demande faite par la maîtrise d'ouvrage).
Moins-value de 24 504,00 € HT soit 29 404,80 € TTC.
- La suppression de bordures T1 (demande faite par la maîtrise d'ouvrage).
Moins-value de 1 203,36 € HT soit 1 444,03 € TTC.

Marché n°24/15M4 lot n°4 « Charpente, murs et bardage bois »

Titulaire : **CJ BOIS**

Montant du marché initial : **549 951,60 € HT soit 659 941,92 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté (plus-value) : **3 311,00 € HT soit 3 973,20 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+0,60%**

Nouveau montant du marché : **553 262,60 € HT soit 663 915,12 € TTC**

Modifications :

- Le remplacement de l'essence de bois en Douglas par de l'épicéa sur le bâtiment F (demande faite par l'entreprise).
Moins-value de 3 572,00 € HT soit 4 286,40 € TTC.
- L'augmentation des sections pour masquer les assemblages taillés du bâtiment F (demande faite par l'entreprise).
Plus-value de 4 364,00 € HT soit 5 236,80 € TTC.
- La reprise du contreventement et d'un mur CLT du bâtiment F et l'augmentation de section due à un sous-dimensionnement du Bureau d'étude (demande faite par la maîtrise d'œuvre).
Plus-value de 2 272,00 € HT soit 2 726,40 € TTC.
- L'augmentation de section pour raisons structurelles sur le bâtiment F (demande faite par la maîtrise d'œuvre).
Plus-value de 1 039,00 € HT soit 1 246,80 € TTC.
- Un geste commercial de l'entreprise titulaire.
Moins-value de 792,00 € HT soit 950,40 € TTC.

Marché n°24/15M15 lot n°15 « Espaces verts – Clôtures – Portails »

Titulaire : **GONTHIER ESPACES VERTS**

Montant du marché initial : **205 549,11 € HT soit 246 658,93 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté (plus-value) : **5 359,00 € HT soit 6 430,80 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+2,61%**

Nouveau montant du marché : **210 908,11 € HT soit 253 089,73 € TTC**

Modifications :

- La dépose des galets et complément de terre sur une bande de délaissé le long de la clôture située à l'est du site à côté du bâtiment F (demande faite par la maîtrise d'œuvre).
Plus-value de 1 735,00 € HT soit 2082,00 € TTC.
- La pose de toiles tissées sur une bande de délaissé le long de la clôture située à l'est du site à côté du bâtiment F (demande faite par la maîtrise d'œuvre).
Plus-value de 855,00 € HT soit 1 026,00 € TTC.
- La plantation sur bâche sur une bande de délaissé le long de la clôture située à l'est du site à côté du bâtiment F (demande faite par la maîtrise d'œuvre).
Plus-value de 1 995,00 € HT soit 2 394,00 € TTC.
- L'abattage de 2 tilleuls situés dans l'emprise du futur bâtiment E (demande faite par la maîtrise d'ouvrage).
Plus-value de 774,00 € HT soit 928,80 € TTC.

Le total des avenants présenté dans ce rapport est de 1 704.77 €, soit une augmentation de +0.07% par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15.

**

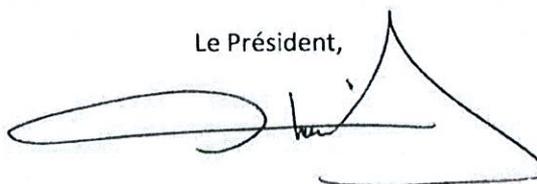
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 juin 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

DELIBERATION N° BCA04062025-3

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX-LES-BAINS À GRESY-SUR-AIX, N°23/27A4, 24/05M6-7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19, 23/27A20 ET 23/27A21

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 4 juin à 16H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 mai deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA04062025-3 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX-LES-BAINS À GRESY-SUR-AIX, N°23/27A4, 24/05M6-7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19, 23/27A20 ET 23/27A21

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA29032023-4 en date du 29 mars 2023 autorisant le lancement d'une consultation d'appel d'offres restreint pour les marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération n°BCA15112023-2 en date du 15 novembre 2023 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération n°BCA18092024-3 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A3, 23/27A4, 23/27A11, 23/27A19, 23/27A20 ET 23/27A21 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-1 en date du 12 février 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°24/05M2 et 23/27A4 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2124-2 2° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;

Vu les marchés de travaux n°23/27A4, 24/05M6/7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19 et 23/27A20 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres du SDIS 73, le 4 juin 2025, sur les propositions d'avenants n°1 aux marchés n°23/27A13, 23/27A17 et 23/27A18 dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;

Vu l'avis défavorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres du SDIS 73, le 4 juin 2025, sur la proposition d'avenant n°1 au marché n°24/05M8 dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire.

La présentation détaillée des avenants est la suivante.

Marché 23/27A4 lot n°4 « Gros Œuvre »

Titulaire : **LANGAIN**

Montant du marché initial : **1 879 299,75 € HT** soit **2 255 159,70 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **1 924 147,75 € HT** soit **2 308 977,30 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **1 934 373,48 € HT** soit **2 321 248,18 € TTC**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **5 754,18 € HT** soit **6 905,01 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 3,24 %**

Nouveau montant du marché : **1 940 127,66 € HT** soit **2 328 153,19 € TTC**

Modifications :

- La mise en œuvre d'isolation complémentaire dans les parties enterrées contre les cages d'escalier, non prises en compte dans le marché. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 3 862,50 € HT soit **4 635,00 € TTC.**
- L'ajout d'une arrivée d'eau dans le local stockage de l'aire de lavage comprenant un regard de dimensions 80*80. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 1 816,40 € HT soit **2 179,68 € TTC.**
- La réalisation d'un support mâts d'antenne de dimensions plus importantes que celles prévues au marché. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 75,28 € HT soit **90,34 € TTC.**

Marché 24/05M6/7 lot n°6/7 « Etanchéité (végétalisation) et couverture bac acier »

Titulaire : **TISSOT ETANCHEITE**

Montant du marché initial : **571 555,90 € HT** soit **685 867,08 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **3 310,00 € HT** soit **3 972,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 0,58 %**

Nouveau montant du marché : **574 865,90 € HT** soit **689 839,08 € TTC**

Modifications :

- La mise en œuvre d'une quantité de surface de mur enterré à réaliser suite à une modification des hauteurs de remblais au niveau R-1 et l'ajout des descentes d'eaux pluviales non prévue dans le marché initial. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 544,00 € HT soit **652,80 € TTC.**
- L'ajout d'étanchéité au sol du local PAC étant donné que suite à la synthèse réalisée avec le lot fluides le conduit de la sortie de la PAC est ouvert et ne peut être coudé en raison des bruits générés. Un accès en toiture est également ajouté en raison d'une réservation réalisée en plus. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 2 766,00 € HT soit **3 319,20 € TTC.**

Marché 23/27A10 lot n°10 « Menuiseries extérieures / Occultations »

Titulaire : **BORELLO ISOCLAIR**

Montant du marché initial : **260 345,90 € HT** soit **312 415,08 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **515,45 € HT** soit **618,54 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 0,20 %**

Nouveau montant du marché : **260 861,35 € HT** soit **313 033,62 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'une moustiquaire pour la chambre témoin afin de s'assurer que le produit correspond au besoin avant d'équiper l'ensemble des chambres. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 515,45 € HT soit **618,54 € TTC.**

Marché 23/27A11 lot n°11 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds »

Titulaire : **ALBERT ET RATTIN**

Montant du marché initial : **322 675,00 € HT** soit **387 210,00 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **309 202,78 € HT** soit **371 043,34 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **3 761,74 € HT** soit **4 514,08 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 3,01 %**

Nouveau montant du marché : **312 964,52 € HT** soit **375 557,42 € TTC**

Modifications :

- L'élargissement d'une cloison pour intégration des robinetteries des douches dans l'épaisseur du complexe. Demande de la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 589,00 € HT soit **706,80 € TTC.**
- La modification du faux plafond au-dessus de l'îlot central de la cuisine, exécuté en plaque de plâtre. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 1 276,00 € HT soit **1 531,20 € TTC.**
- L'adaptation des cloisons déjà réalisées sur site pour reconfigurer la distribution des chambres de garde (élargissement et suppression de cloisonnement). Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 1 896,74 € HT soit **2 276,09 € TTC.**

Marché 23/27A12 lot n°12 « Menuiseries intérieures bois »

Titulaire : **CARRE MENUISERIE**

Montant du marché initial : **179 681,00 € HT** soit **215 617,20 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **1 953,00 € HT** soit **2 343,60 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 1,09 %**

Nouveau montant du marché : **181 634,00 € HT** soit **217 960,80 € TTC**

Modifications :

- La mise à jour des typologies de portes suivant la mise au point réalisée avec le maître d'ouvrage, incluant les créations de portes, les protections de bas de porte sur les locaux WC, la pose de tablettes en HPL et les signalétiques. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 5 331,00 € HT soit **6 397,20 € TTC.**
- Le remplacement des portes suivantes de largeur 90 cm en largeur 80 cm : C27 / C29 / C24 / C10 / C11 / C13 / C14 / C16 / C17. Les portes de largeur 90 cm ont été réemployées sur d'autres zones. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Moins-value de 0,00 € HT soit **0,00 € TTC.**
- La suppression des portes C21 / C22 / C29 / C30 / C32 / C33, soit 6 portes, correspondant à des chambres de garde individuelles regroupées en chambres à deux lits. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Moins-value de 3 378,00 € HT soit **4 053,60 € TTC.**

Marché 23/27A13 lot n°13 « Murs mobiles »

Titulaire : **ALGAFLEX**

Montant du marché initial : **12 512,00 € HT** soit **15 014,40 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **1 269,00 € HT** soit **1 522,80 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 10,14 %**

Nouveau montant du marché : **13 781,00 € HT** soit **16 537,20 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'une finition type « feutre magnétique » sur 2 panneaux du mur mobile. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 1 269,00 € HT soit 1 522,80 € TTC.

Marché 23/27A14 lot n°14 « Carrelage - Faïence »

Titulaire : **CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)**

Montant du marché initial : **130 883,20 € HT soit 157 059,84 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : - **2 819,95 € HT soit - 3 383,94 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : - **2,15 %**

Nouveau montant du marché : **128 063,25 € HT soit 153 675,90 € TTC**

Modifications :

- La suppression de la faïence murale dans le local de stockage RDC et l'ajout de plinthes en carrelage assorties au revêtement de sol pour ce même local, l'ajout de carrelage au sol de la chambre stationnaire et la pose de faïence murale dans la salle d'eau. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 486,48 € HT soit 583,78 € TTC.
- La suppression des caniveaux de sol dans la douche hommes R+1 et leur remplacement par la pose de caniveaux extra-plat avec reprise d'étanchéité, ainsi que des compléments de caniveaux et carrelages pour les douches « Formation » R+1. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 1 139,98 € HT soit 1 367,98 € TTC.
- La suppression du carrelage scellé et des plinthes assorties dans le réfectoire office et le foyer et la mise en œuvre d'une chape ciment dans ces mêmes locaux, la suppression d'un caniveau dans la douche hommes R+1 avec reprise d'étanchéité. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Moins-value de 4 446,41 € HT soit 5 335,69 € TTC.

Marché 23/27A17 lot n°17 « Serrurerie »

Titulaire : **PETTINI CHAUDRONNERIE**

Montant du marché initial : **144 161,50 € HT soit 172 993,80 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **25 873,00 € HT soit 31 047,60 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : + **17,95 %**

Nouveau montant du marché : **170 034,50 € HT soit 204 041,40 € TTC**

Modifications :

- La réalisation d'armoires en inox pour le rangement des affaires des plongeurs du CSP. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 22 180,00 € HT soit 26 616,00 € TTC.
- L'ajout d'une grille à ventelles en acier localisée sur le bassin de rétention et divers ajustements sur les portes métalliques prévues au marché. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 3 693,00 € HT soit 4 431,60 € TTC.

Marché 23/27A18 lot n°18 « Portes sectionnelles »

Titulaire : **FERMIPOSE**

Montant du marché initial : **56 950,00 € HT soit 68 340,00 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **2 949,00 € HT soit 3 538,80 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : + **5,18 %**

Nouveau montant du marché : **59 899,00 € HT soit 71 878,80 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'une imposte métallique car la hauteur des portes sectionnelles prévues dans les documents techniques du marché n'est pas compatible avec la hauteur de la charpente métallique à l'intérieur du local VSAV. Demande de la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 2 949,00 € HT soit 3 538,80 € TTC.

Marché 23/27A19 lot n°19 « Electricité / Courants faibles / Panneaux photovoltaïques »

Titulaire : **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**

Montant du marché initial : **585 932,00 € HT soit 703 118,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **581 803,29 € HT soit 698 163,95 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **29 474,84 € HT soit 35 369,81 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 4,33 %**

Nouveau montant du marché : **611 278,13 € HT soit 733 533,76 € TTC**

Modifications :

- La mise en place de prises de courant complémentaires dans les locaux buanderie / vestiaires plongeurs et montagne, la modification des locaux d'astreinte avec la création d'une nouvelle chambre, la suppression d'un couchage et d'un urinoir, l'ajout d'alimentations électriques pour des sèche-mains. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 7 127,58 € HT soit 8 553,10 € TTC.
- L'ajout d'alimentations électriques, de luminaires, de blocs autonomes éclairage de sécurité et de détecteurs de présence dû à une augmentation de la hauteur de la cage d'escalier et du nombre de paliers. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 2 845,66 € HT soit 3 414,79 € TTC.
- L'adaptation du TGBT pour permettre le branchement d'un groupe électrogène dans le cadre de la mise en place d'un groupe de secours sur l'ensemble du centre de secours. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 19 501,60 € HT soit 23 401,92 € TTC.

Marché 23/27A20 lot n°20 « Chauffage / Rafraîchissement / Traitement d'air / sanitaire »

Titulaire : **ADITEC**

Montant du marché initial : **891 236,38 € HT soit 1 069 483,66 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **886 423,18 € HT soit 1 063 707,82 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **- 308,35 € HT soit -370,02 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 0,57 %**

Nouveau montant du marché : **886 114,83 € HT soit 1 063 337,80 € TTC**

Modifications :

- Une plus-value liée à la fourniture, pose et raccordement de sèche-mains, la modification de la robinetterie dans la remise et l'aire de lavage, la modification des robinets des lavabos avec un bec d'une hauteur plus grande, la modification de la zone dortoir du R+1, la modification de la robinetterie dans les douches afin de passer en encastré et l'installation de variante sur les urinoirs. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 17 737,57 € HT soit 21 285,08 € TTC.
- Une plus-value liée à l'ajout de gestion de contacts pour les portes sectionnelles des remises des VSAV. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 1 703,78 € HT soit 2 044,54 € TTC.
- Une moins-value liée à la modification de matériau concernant les descentes EP situées dans la remise, avec le passage en PVC standard de couleur grise en lieu et place de PVC noir renforcé de type « friaphon ». Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Moins-value de 19 749,70 € HT soit 23 375,64 € TTC.

Le total des avenants présenté dans ce rapport est de 86 078,28 €, soit une augmentation de +0,92% par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°23/27A4, 24/05M6/7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19 et 23/27A20, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CSP d'Aix-les-Bains.
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°23/27A4, 24/05M6/7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19 et 23/27A20.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°23/27A4, 24/05M6/7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19 et 23/27A20, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CSP d'Aix-les-Bains.
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°23/27A4, 24/05M6/7, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/17A18, 23/27A19 et 23/27A20.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 juin 2025

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

DELIBERATION N° BCA04062025-4

**OBJET : CHOIX DES TROIS EQUIPES DE MAITRISE D'ŒUVRE ADMISES À CONCOURIR POUR LA
CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE**

L'An Deux-Mille-Vingt-Cinq, le 4 juin à 16H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 mai deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Médecin-Cheffe Isabelle GARCIA, Sous-direction Santé	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N° BCA04062025-4 – CHOIX DES TROIS EQUIPES DE MAITRISE D'ŒUVRE ADMISES À CONCOURIR POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT JEAN DE MAURIENNE

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2125-1.2°, R.2162-15 à R.2162-26 ;

Vu la délibération n°BCA10042024-4 du BCA en date du 10 avril 2024 autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu la délibération n°BCA12022025-2 du BCA en date du 12 février 2025 relative à la définition de la composition d'un jury de concours de maîtrise d'œuvre au SDIS de la Savoie ;

Vu l'arrêté n°2025-21 du Président du jury de concours en date du 10 mars 2025 arrêtant la composition du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu la réunion du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne en date du 21 mai 2025, relative à l'examen des dossiers de candidatures ;

Considérant l'avis motivé du jury de concours sur le choix des trois candidats à retenir pour la seconde phase de ce concours restreint de maîtrise d'œuvre ;

La procédure du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne a été lancée sur la base de :

- Mission de maîtrise d'œuvre : Mission de base avec VISA des études d'exécution (EXE à charge des entreprises)
- Avis d'appel public à la concurrence paru le 18 février 2025 au JOUE, au BOAMP et sur le Profil acheteur du SDIS ;
- Date limite de réception des candidatures : le Mardi 25 mars 2025 à 12h00

Le jury de concours s'est réuni le 21 mai 2025 pour examiner les 46 dossiers de candidatures reçus.

Tous les dossiers de candidatures étaient complets et conformes au règlement du concours.

Les membres du jury à voix délibérative se sont prononcés suite à trois tours de vote pour émettre leur avis sur les trois équipes de maîtrise d'œuvre à retenir.

Le jury de concours après analyse et votes, propose aux membres du Bureau du Conseil d'administration de retenir les trois équipes candidates suivantes :

Candidature n°6 :

LAA-C Architectes - architecte mandataire
10 rue Servan - 38000 GRENOBLE

Cotraitants :

EA2C – 2C avenue de Vignate - 38610 GIERES (*Economiste de la construction*)
SAS IBATECH – 67 chemin de la Charrette - 73200 ALBERTVILLE (*BET Structure*)
CENA – 2B rue Simone Veil - 73000 BASSENS (*BET Fluides et SSI*)
CANOPEE – 47 chemin de la Taillat - 38240 MEYLAN (*BET Qualité environnementale du bâti*)
SARL CABINET MONTMASSON INGENIEURS-CONSEILS – 12A rue du Pré Faucon Annecy-le-Vieux - 74940 ANNECY (*BET VRD*)

Candidature n°26 :

STUDIO GARDONI - architecte mandataire
77 rue Duquesne - 69006 LYON

Cotraitants :

EUROMETRES BTP - 28 chemin des Écoles – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS (*Economiste de la construction*)
COGECI - Immeuble Woopa 10 avenue des Canuts – 69517 VAULX-EN-VELIN (*BET Structure*)
CABINET STREM - 115 rue Tronchet – 69006 LYON (*BET fluides, thermiques, CFo, Cfa, énergies renouvelables, Qualité environnementale du bâti*)
SARL TERRE ECO – Immeuble Le Pulsar 4 avenue Doyen Louis Weil – 38026 GRENOBLE (*Qualité environnementale du bâti, Démarche HQE / écoconception / développement durable*)
ECR ENVIRONNEMENT Centre Est – Agence de Chambéry - ZA Savoie Hexapole - Actipôle 3 480 rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC (*BET VRD*)

Candidature n°43 :

SARL d'architecture ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ARCHITECTE - architecte mandataire
26, impasse du Mât - 74290 ALEX

Cotraitants :

BUREAU D'ETUDES PLANTIER - 33, rue du Jourdil, Cran-Gevrier - 74960 ANNECY (*BET Structure*)
SARL BAL ECONOMISTE - 1, avenue Président Pierre de la Gontrie – 73800 MONTMELIAN (*Economiste de la construction*)
ABAC INGENIERIE SAS - 53, rue de la république, Espace Omega - 73000 BARBERAZ (*BET Fluides, énergies renouvelables*)
VRD CONCEPTION ARA - Parc de Pré Vaurien, 149 Rue des Merisiers, PRINGY - 74370 ANNECY (*BET VRD*)
LUXURIANCE CONSEIL - 11, rue Félix Mangini - 69009 LYON (*BET HQE*)

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir valider la liste suivante des trois candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de Secours Principal de Saint-Jean de Maurienne, suite à l'avis du jury de concours du 21 mai 2025 :

Candidature n°6 :

LAA-C Architectes - architecte mandataire
10 rue Servan - 38000 GRENOBLE

Cotraitants :

EA2C – 2C avenue de Vignate - 38610 GIERES (*Economiste de la construction*)

SAS IBATECH – 67 chemin de la Charrette - 73200 ALBERTVILLE (*BET Structure*)
CENA – 2B rue Simone Veil - 73000 BASSENS (*BET Fluides et SSI*)
CANOPEE – 47 chemin de la Taillat - 38240 MEYLAN (*BET Qualité environnementale du bâti*)
SARL CABINET MONTMASSON INGENIEURS-CONSEILS – 12A rue du Pré Faucon Annecy-le-Vieux - 74940 ANNECY
(*BET VRD*)

Candidature n°26 :

STUDIO GARDONI - architecte mandataire
77 rue Duquesne - 69006 LYON

Cotraitants :

EUROMETRES BTP - 28 chemin des Écoles – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS (*Economiste de la construction*)
COGECI - Immeuble Woopa 10 avenue des Canuts – 69517 VAULX-EN-VELIN (*BET Structure*)
CABINET STREM - 115 rue Tronchet – 69006 LYON (*BET fluides, thermiques, Cfo, Cfa, énergies renouvelables, Qualité environnementale du bâti*)
SARL TERRE ECO – Immeuble Le Pulsar 4 avenue Doyen Louis Weil – 38026 GRENOBLE (*Qualité environnementale du bâti, Démarche HQE / écoconception / développement durable*)
ECR ENVIRONNEMENT Centre Est – Agence de Chambéry - ZA Savoie Hexapole - Actipôle 3 480 rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC (*BET VRD*)

Candidature n°43 :

SARL d'architecture ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ARCHITECTE - architecte mandataire
26, impasse du Mât - 74290 ALEX

Cotraitants :

BUREAU D'ETUDES PLANTIER - 33, rue du Jourdil, Cran-Gevrier - 74960 ANNECY (*BET Structure*)
SARL BAL ECONOMISTE - 1, avenue Président Pierre de la Gontrie – 73800 MONTMELIAN (*Economiste de la construction*)
ABAC INGENIERIE SAS - 53, rue de la république, Espace Omega - 73000 BARBERAZ (*BET Fluides, énergies renouvelables*)
VRD CONCEPTION ARA - Parc de Pré Vaurien, 149 Rue des Merisiers, PRINGY - 74370 ANNECY (*BET VRD*)
LUXURIANCE CONSEIL - 11, rue Félix Mangini - 69009 LYON (*BET HQE*)

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide la liste suivante des trois candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de Secours Principal de Saint-Jean de Maurienne, suite à l'avis du jury de concours du 21 mai 2025 :

Candidature n°6 :

LAA-C Architectes - architecte mandataire
10 rue Servan - 38000 GRENOBLE

Cotraitants :

EA2C – 2C avenue de Vignate - 38610 GIERES (*Economiste de la construction*)
SAS IBATECH – 67 chemin de la Charrette - 73200 ALBERTVILLE (*BET Structure*)
CENA – 2B rue Simone Veil - 73000 BASSENS (*BET Fluides et SSI*)

CANOPEE – 47 chemin de la Taillat - 38240 MEYLAN (*BET Qualité environnementale du bâti*)
SARL CABINET MONTMASSON INGENIEURS-CONSEILS – 12A rue du Pré Faucon Annecy-le-Vieux - 74940 ANNECY
(*BET VRD*)

Candidature n°26 :

STUDIO GARDONI - architecte mandataire
77 rue Duquesne - 69006 LYON

Cotraitants :

EUROMETRES BTP - 28 chemin des Écoles – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS (*Economiste de la construction*)
COGECI - Immeuble Woopa 10 avenue des Canuts – 69517 VAULX-EN-VELIN (*BET Structure*)
CABINET STREM - 115 rue Tronchet – 69006 LYON (*BET fluides, thermiques, Cfo, Cfa, énergies renouvelables, Qualité environnementale du bâti*)
SARL TERRE ECO – Immeuble Le Pulsar 4 avenue Doyen Louis Weil – 38026 GRENOBLE (*Qualité environnementale du bâti, Démarche HQE / écoconception / développement durable*)
ECR ENVIRONNEMENT Centre Est – Agence de Chambéry - ZA Savoie Hexapole - Actipôle 3 480 rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC (*BET VRD*)

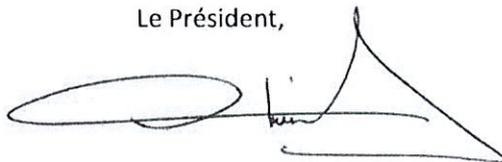
Candidature n°43 :

SARL d'architecture ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ARCHITECTE - architecte mandataire
26, impasse du Mât - 74290 ALEX

Cotraitants :

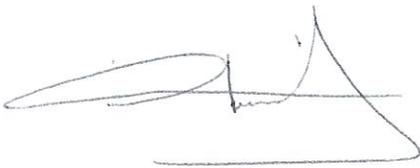
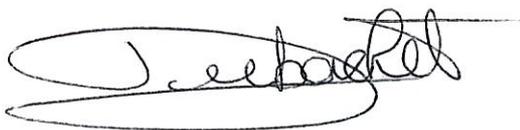
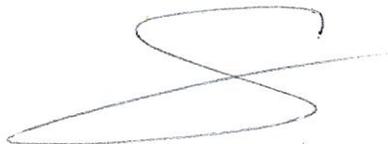
BUREAU D'ETUDES PLANTIER - 33, rue du Jourdil, Cran-Gevrier - 74960 ANNECY (*BET Structure*)
SARL BAL ECONOMISTE - 1, avenue Président Pierre de la Gontrie – 73800 MONTMELIAN (*Economiste de la construction*)
ABAC INGENIERIE SAS - 53, rue de la république, Espace Omega - 73000 BARBERAZ (*BET Fluides, énergies renouvelables*)
VRD CONCEPTION ARA - Parc de Pré Vaurien, 149 Rue des Merisiers, PRINGY - 74370 ANNECY (*BET VRD*)
LUXURIANCE CONSEIL - 11, rue Félix Mangini - 69009 LYON (*BET HQE*)

Le Président,



André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
		
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
		

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 05/06/2025